

L'UNION MÉDICALE DU CANADA

Directeur-Gérant : - - - - - Dr J. B. A. LAMARCHE

Rédacteur en chef : - Dr E. P. BENOIT

MONTREAL, MARS 1900

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

L'OPPOSITION AU BILL RODDICK.

Notre article du mois de janvier sur " le projet de licence inter-provinciale " nous a valu de longues répliques de la part de ceux qui dirigent l'opposition contre ce projet de loi. Nous avons, on s'en souvient, déclaré que nous trouvions le principe sur lequel ce projet est basé bon en lui-même, et exprimé notre espoir qu'on parviendrait à le mettre en pratique d'une manière satisfaisante. " Il serait très avantageux, disions-nous, pour la profession en général de rendre aussi libre que possible la pratique de la médecine sur le territoire canadien en exigeant toujours, bien entendu, les qualifications voulues." En nous prononçant de la sorte, nous ne faisons qu'approuver un principe déjà accepté à deux reprises par le Bureau des Gouverneurs (voir *L'Union Médicale* de février), et nous avons en vue non seulement l'avantage des médecins habitant près des frontières d'Ontario, mais encore un grand nombre d'autres qui seraient heureux d'aller gagner leur vie dans les centres canadiens de l'ouest, des provinces maritimes et d'Ontario même.

On nous a fait le reproche de ne pas avoir parlé plus tôt de ce projet de loi. La raison en est facile à donner. Nous avons, avec le Bureau Médical, accepté le principe du projet de loi, principe que nous croyons encore bon aujourd'hui. Nous attendions, avant d'en parler davantage, la rédaction et la distribution du projet de loi; il nous eût été alors facile de l'analyser posément, sans parti pris, en